

Berne le 15 mars 2018

Communiqué de presse

«Réforme des prestations complémentaires (PC)»

Les coupes dans les prestations et le contrôle du mode de vie sont ignobles

Nettement dominé par sa majorité bourgeoise, le Conseil national ne se contente pas d'imposer sa politique de rigueur ; il renforce aussi le contrôle du mode de vie sur les personnes qui dépendent des PC. Non seulement le but premier de la réforme -le maintien du niveau des prestations- est totalement passé outre, mais elle est une humiliation pour les personnes qui perçoivent des PC. Le Conseil des Etats est prié de décharger le bateau.

En novembre 2015, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de réforme visant à réduire la voilure des PC d'un montant de 171 millions. Suite aux décisions du Conseil national, la somme des coupes réalisées avoisine maintenant le milliard de francs (d'après les chiffres disponibles : 944 millions). Ces coupes se répercuteront entre autres sur les montants pris en compte pour le paiement des primes-maladie et sur ceux qui sont censés couvrir les besoins vitaux des enfants. Si le bas de laine des assurés est dépensé pour des motifs que les caisses de compensation ne jugent pas importants, ces derniers se verront pénalisés à plusieurs titres. Bien que la réforme des PC soit supposée diminuer les effets de seuils, le revenu du conjoint ne percevant pas de PC sera désormais pris en compte à 100%, ce qui n'incitera personne à exercer une activité lucrative en plus des soins apportés quotidiennement à un époux ou partenaire en situation de handicap.

Un contrôle du mode de vie dégradant

Les rentes AI et AVS sont toujours encore bien loin de couvrir le minimum vital, comme l'exige la Constitution fédérale. C'est la raison pour laquelle les PC ont été introduites il y a 10 ans dans cette même Constitution, comme une sorte de système d'assurance supplémentaire provisoire. Cela n'empêche pas les membres de l'UDC, du PLR ainsi que du chrétien PCD, de vouloir dicter aux personnes qui dépendent des PC combien d'argent elles ont le droit de dépenser et à quelle fin, au risque de se voir pénalisées à vie, même rétroactivement.

Même l'unique amélioration, attendue depuis longtemps, est torpillée

La très légère amélioration des montants maximaux pris en compte pour le loyer, pourtant avalisée par le Conseil des Etats, a été réduite à portion congrue par la Chambre basse. Les personnes dépendant des PC continueront donc de payer une part de leur loyer de leur poche, ce qui se répercutera inmanquablement sur d'autres dépenses essentielles. Ces mêmes personnes n'auront d'autre choix que de limiter leurs contacts sociaux et réfléchir à deux fois avant de se rendre chez le médecin ou le dentiste. Dans de telles conditions, le supplément accordé pour les logements accessibles en fauteuil roulant ne nous paraît pas dénué d'un certain cynisme.

L'élimination des divergences mettra le Conseil des Etats à rude épreuve. Il lui reviendra en effet de rendre la réforme acceptable pour les personnes qui dépendent des PC, et à qui on tente décidément de faire avaler beaucoup trop de couleuvres !

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps
079 237 65 02 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 39 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.